



## CHARTRE LABEL ACCUEIL BIENVEILLANT

### PRÉAMBULE :

Pour mieux accueillir et faciliter le quotidien des personnes handicapées, la Ville de La Baule-Escoublac engage une politique d'inclusion.

En complémentarité des normes réglementaires, la Ville propose aux commerçants et hôteliers baulois, d'adhérer à un réseau d'acteurs économiques engagés pour améliorer l'expérience client des personnes en situation de handicap dans leur établissement.

L'objectif du label est d'inciter les acteurs économiques baulois à prendre en compte, de façon transversale, les 6 types de handicap<sup>1</sup> dans leur établissement. Cela signifie un travail sur l'aménagement, la formation, l'accueil, la communication, etc.

Les adhérents à ce réseau obtiendraient le label Accueil bienveillant qui sera matérialisé par un sticker sur leur vitrine. Ils seront ainsi identifiés dans la ville par les clients.

### I) Champ d'application

Pour obtenir le label Accueil bienveillant et devenir un membre du réseau de commerçants, l'acteur économique souhaitant adhérer doit avoir un établissement sur la commune de La Baule-Escoublac, 44500, FRANCE.

L'établissement devra être un lieu d'accueil du public.

### II) Principes du label La Baule commerçants Handi-bienveillant

Le label Accueil bienveillant correspond à une charte que les acteurs économiques baulois peuvent signer de façon volontaire, gratuite, tout au long de l'année civile.

---

<sup>1</sup> Les 6 types de handicap sont : moteur, visuel, auditif, mental, polychandicap, psychique



En signant la charte, l'acteur économique devient labellisé Accueil bienveillant.

En adhérant, l'acteur économique bénéficie :

- De la newsletter trimestrielle du label La Baule commerçants Handi-bienveillant qui présente les nouveaux membres du réseau, des bonnes pratiques pour améliorer l'accessibilité à moindre coût, l'actualité législative concernant le handicap, l'actualité sur l'inclusion à La Baule-Escoublac, etc.
- Des activités de sensibilisation au handicap, des formations, des ateliers de découverte, etc.
- D'un contact privilégié avec la Référente Handicap de La Baule-Escoublac pour échanger l'accessibilité de votre établissement.
- Un sticker à coller sur sa devanture.
- Être référencé sur le site internet de la Ville de La Baule-Escoublac en tant qu'adhérent au réseau commerçants du label Accueil bienveillant.

### III) Conditions d'adhésion

L'adhésion est gratuite.

Chaque année (date d'adhésion faisant foi), l'adhérent participera, à minima, à 1 atelier proposé par la ville (atelier de sensibilisation, formation) ou mènera 1 action pour améliorer l'accessibilité dans son établissement.

Tout adhérent mettra sur sa devanture le sticker notifiant qu'il a le label La Baule commerçants Handi-bienveillant.

L'adhérent s'engage à réserver un accueil de qualité et bienveillant aux clients en situation de handicap ; c'est-à-dire qu'il veillera à faire de son possible, en fonction des moyens à disposition et de son établissement, pour accueillir au mieux, les clients porteurs de handicap.

La signature de la charte ci-dessous est obligatoire.

### VI) Temporalité

L'adhésion au réseau de commerçants labellisés Accueil bienveillant est possible tout au long de l'année civile.

Chaque adhérent peut mettre fin à son engagement dans le réseau en le notifiant par email à [handicap@mairie-labaule.fr](mailto:handicap@mairie-labaule.fr)



## VII) Signatures

L'entrée en vigueur de l'engagement est fixée au

Fait à La Baule-Escoublac, le 8/04/22

Signature de Sophie Peureux, Conseillère  
Municipale déléguée au handicap

Signature de l'adhérent

NICOLAS APPERT  
Président Directeur  
Général

**SPL ATLANTIA**

Centre Culturel et de Congrès  
119, Avenue de Lattre de Tassigny  
C.S. 50230 - 44505 LA BAULE Cédex  
Tél. : 02 40 11 51 51 - Fax : 02 40 24 10 93  
Société Publique Locale au capital de 140 000 €  
Siret 799 313 051 00010 - APE 8230 Z  
RCS de St Nazaire